Image not found or type unknown

Mon pere est en surendettement. (huissier...) Mes droits?

Par **creative**, le **04/06/2010** à **18:06**

bonjour,

Je vis actuellement chez mon père(veuf et touchant sa retraite). Enfant unique; je suis majeur, actuellement sans emploi et j'ai des biens chez lui.

je viens d'apprendre qu'il a de très gros problèmes de surendettement et qu'il est en contact avec un huissier;
Mais il ne veut pas m'en dire plus; disant que tout cela ne me regarde pas.(...)
Donc je ne sais pas où il en est dans les étapes d'une telle procédure.

je vous écris car je voudrais avoir des informations sur mes droits (ou devoirs); afin de me protéger de "ses" actes.
- Si saisie que dois-je faire?
- Si il décède (le plus tard possible); vais-je avoir a rembourser ses dettes? (je sais que je peux refuser "l'héritage" mais il y a une maison familiale)
- Si ...??

je vous avoue que je suis perdu et son silence sur cette situation ne m'aide guère.

En vous remerciant par avance.
cordialement

Par **rosanita**, le **05/06/2010** à **07:46**

Déja,

Essayez de convaincre votre père de déposer un dossier à la commission de surendettement,

Cela sera déjà un bon commencement,

S'il décède, et qu'il a encore des dettes, ce qui reste comme argent sert à payer les créanciers,

Votre père est il propriétaire ou locataire?

Par **creative**, le **05/06/2010** à **09:19**

Bonjour,

je vous remercie pour votre réponse.

D'après ce que je peux apprendre car la discussion est tabou;

je crois qu'il a déjà déposé un dossier de surendettement mais les créanciers l'ont refusé. Un huissier sert d'intermédiaire apparemment.
je n'en sais pas plus.

Mon père est locataire.(là où nous vivons)
Mais il est propriétaire d' une maison familiale (héritage de ses parents).

en vous remerciant;
Cordialement.

Par **rosanita**, le **05/06/2010** à **18:49**

En vendant la maison,

Votre père se sortirait d'affaires.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés